

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-004-13376/22/BM

■ Attribution d'une subvention au CPIE Côte Provençale pour favoriser la nature en ville afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains - Approbation d'une convention 15908

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie métropolitain, adopté le 16 décembre 2021, et de la politique d'adaptation aux changements climatiques qui en découle, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Implanté depuis 35 ans en Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, à La Ciotat, l'Atelier Bleu - CPIE Côte Provençale est une association spécialiste du développement durable, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Sa mission est de favoriser l'adoption de comportements écoresponsables sur les territoires, en agissant auprès des entreprises et des collectivités, mais aussi du grand public et des scolaires.

Cette association porte un projet d'adaptation au changement climatique : favoriser la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur qui s'inscrit pleinement dans le Plan Climat Métropolitain

Ce projet sous forme d'étude-action a pour objectifs :

- de mieux identifier et comprendre les phénomènes d'îlots de chaleur et fraîcheur urbains en isolant certaines données (orientation des rues, présence de la mer, taille du bâti...) ;

- de faire connaître les possibilités d'atténuation locale des pics de chaleurs à travers des actions de végétalisation, de préservation et de création d'espaces de nature dans la ville à travers la création/restauration de trames verte et bleue et l'identification de trame marron pour la plantation d'arbres ;
- de poursuivre et renforcer la dynamique de travail entre les acteurs de la ville, et les habitants, par la mise en œuvre d'une démarche participative qui soit également une action pédagogique visant l'information et la sensibilisation sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et une véritable prise de conscience.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 5.000 € pour ce projet au titre de l'exercice 2022, dossier Astre N° 00000331. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association l'Atelier bleu-CPIE Côte Provençale une subvention d'un montant de 5.000 €.

Numéro unique de guichet	Action	Association	Domaine d'activités	Budget global Action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'Objectifs
00000331	Adaptation au changement climatique	CPIE Côte provençale	Stratégie environnementale	20 450 €	5 000 €	5 000 €	oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie métropolitain.

Considérant

- L'adoption du Plan Climat Air Energie métropolitain ;

Où le rapport ci-dessus

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association l'Atelier Bleu - CPIE Côte Provençale d'un montant de 5.000 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée ;

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole 2022, chapitre 65, nature 65748, fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON